

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
Du 19 Février 2018 à 20 h 00**

Par suite d'une convocation en date du 08 Février 2018, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Buais-les-Monts, se sont réunis à la mairie de Buais-les-Monts « 23 route de le Teilleul » le 19 Février 2018 à 20h00.

Etaient présents :

	BOUDRY Marc	CHARPENTIER Françoise	COURTEILLE Eric	DESLOGES Gilbert
FERMIN Joelle	GAOUYAT Claude			
GUERIN Maryline	HUDSON Patricia	JEHAN Gabriel		LEBOISNE Sébastien
LELIEVRE Aline	LEMOUSSU Joël	LUQUET Philippe	PARIS Jean-Claude	PARIS Solange
PETITPAS Robert		ROUPENEL Rolande		

Absents : Antoine GAUCHER, Eric GRASMENIL, Patrice LANGLOIS, Marcel POIRIER, Gilles VAUFLEURY

Pouvoirs : Ludovic GUERIN à Maryline GUERIN
Martine BOISHY à Solange PARIS

Absents excusés (1)

Secrétaire de séance : Marc Boudry

Points en plus :

- 1) Approbation du compte-rendu du 21 Décembre 2017.

Compte-rendu adopté à l'unanimité par l'ensemble du conseil présent.

- 2) Appel d'offres : Présentation du marché Cour Camille Claudel pour approbation.

Monsieur Leboisne présente le résultat de l'appel d'offres concernant les entreprises proposées par l'architecte Edouard GRISEL.

Ce tableau comprend les montants de chaque entreprise ainsi que les options.

Le projet peut prétendre entre 10 % à 40 % de subvention en incluant toutes les variantes.

Après délibération, le conseil municipal **approuve** à l'unanimité suivant les propositions de la commission MAPA, le choix des options à inclure dans les travaux de base, ainsi que le choix des entreprises retenues.

<i>LOT</i>	<i>NOM</i>	<i>MONTANT HT</i>	<i>MONTANT TTC</i>
0 : Installation et protection du chantier	SARL Noury	3400 €	4080 €
1 : VRD et espaces verts	Mongodin Paysagiste	123 716.67 €	148 460.00 €
2 : Désamiantage	Emeraude dépollution	36 415 €	43 698 €
3 : Maçonnerie	SARL Noury	68 320.80 €	81 984.96 €
4 : Menuiserie extérieure	Letavernier	65 475.15 €	78 570.18 €
5 : Menuiserie intérieure	SARL Pinson	81 736.70 €	98 084.04 €
6 : Enduits chaux-chanvre	Développement chanvre	83 225.18 €	99 870.22 €
7 : Plomberie	SARL Hamel	16 303.60 €	19 564.32 €
8 : Chauffage	SARL Hamel	21 738.82 €	26 086.58 €
9 : Electricité et ventilation	SARL Hamel	20 921.78 €	25 106.14 €
10 : Carrelage – Faïences	SARL Janvier	35 672.44 €	42 806.93 €
12 : Peintures	Peinture Mury	8193.84 €	9832.61 €
13 : Ameublement - cuisine	Sébastien CHABLE	20 602.93 €	24 723.51 €
Test de perméabilité à l'air		1200 €	1440 €
<u>TOTAL</u>		586 922.90 €	704 307.48 €

B) Réserve d'eau Buais-les-Monts (lavoir) Courrier DDTM (Annexe 2)

Monsieur le Maire expose le courrier reçu de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer). Ce courrier explique que la suppression du réservoir d'eau près du lavoir est envisageable et que nous pouvons remettre en état le ruisseau. La commune attend le passage du technicien rivière de la Communauté d'Agglomération afin de constituer le dossier de demande auprès de l'Etat.

4) Présentation du Devis Jossomme : Réfection charpente, bardage et couverture du lavoir.

Monsieur le Maire a demandé à l'entreprise Jossomme de nous faire un devis concernant la réfection de la charpente, le bardage et la couverture du lavoir. Cependant, ce devis n'est plus d'actualité car la commune a décidé de supprimer le lavoir dans le cadre du dossier ci-dessus.

Suite à l'appel d'offres de Cour Camille Claudel approuvé par l'ensemble du conseil municipal, Monsieur le Maire propose que nous sollicitons une demande de subvention au titre du DSIL (Dotations de soutien à l'investissement public local). Cette subvention est à demander auprès de la sous-préfecture d'Avranches.

Afin de pouvoir concrétiser ce projet, Monsieur le maire demande à ce que nous déposions également un dossier dans le cadre du FIR (Fonds d'investissement rural) auprès du Conseil départemental de la Manche.

Enfin, nous demandons auprès du Conseil Régional de Normandie à obtenir une aide financière dans le cadre du FEDER (Fonds Européen de Développement Economique et Régional). Cette aide concerne la gestion des fonds européens par le Conseil Régional de Normandie sur la période de 2014-2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **autorise** Monsieur le Maire à déposer ces demandes de subventions.

6) Délibération pour une demande de subvention d'un dossier de DETR concernant les travaux au cimetière de Buais et la réhabilitation de Cour Camille Claudel.

Monsieur le Maire expose les deux projets concernant les travaux au cimetière de Buais ainsi que la réhabilitation de Cour Camille Claudel. La commune peut demander dans le cadre de la DETR (Dotations d'Equipements des Territoires Ruraux) une demande de subvention auprès de la Préfecture de la Manche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide financière pour les deux projets.

7) Présentation du devis Mongodin (Création d'une allée supplémentaire dans le cimetière) et création de l'ossuaire (devis Lepetit).

Monsieur Lemoussu présente le devis Mongodin concernant la création d'une allée supplémentaire dans le cimetière de Buais. Ce devis s'élève à **6676.96 € TTC**.

Monsieur Lemoussu présente également le devis de la SARL Funéraire Lepetit pour la création de l'ossuaire au cimetière de Buais. Ce devis s'élève à **2970 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **donne pouvoir** à Monsieur le Maire de signer ces deux devis.

8) Questions diverses

A) Monsieur Courteille lit un courrier reçu de l'école Lecroisey de St Hilaire concernant le projet d'un voyage au Futuroscope et à Amboise.

Ce voyage concerne 2 enfants sur la commune et le conseil propose une subvention à hauteur de 50 € par enfant.

B) Monsieur le Maire lit le courrier reçu de Monsieur et Madame Roussard, suite à leur entrevue du 05 janvier 2018 concernant l'acquisition du bâtiment anciennement Restaurant la Rôtisserie Normande à Buais-les-Monts.

Il expose le devis de démolition de l'ancien restaurant, présenté par les propriétaires, qui s'élève à **19 024.50 € TTC**. Le conseil à l'unanimité propose le rachat de ce bâtiment au prix des travaux de démolition (**19 024.50 €**) charge aux propriétaires de s'occuper de cette démolition.

C) Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu du SDEM qui proposera à compter de 2019 l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics. Cette installation est prévue par un bail de 30 ans comprenant la pose, la dépose ainsi que le recyclage des panneaux. Voir éventuellement le surcoût éventuel auprès de notre assureur.

D) Mme Paris : Point poste au bar St Anne de Buais.

Monsieur Morel a bien effectué la formation pour le point poste. Il est maintenant dans l'attente d'un technicien pour l'installation du matériel.

E) Mme Paris : distribution des sacs translucides pour les ordures ménagères.

La distribution des sacs translucides se déroulera le samedi matin de 10h30 à 12h par les adjoints de Buais. Maryline Guérin et Philippe Luquet se sont proposés pour effectuer cette distribution. Un autre créneau est proposé le mercredi matin à l'accueil du pôle Territorial de St Hilaire pendant les heures d'ouvertures.

F) Mme Paris : location du 28 avril à l'ancienne cantine de Buais posera-t-elle problème du fait du début des travaux de réhabilitation de Cour Camille Claudel.

Vers le 05 mars, le planning des travaux sera établi, ce qui permettra d'aviser au moment voulu.

G) Mme Paris demande à ce que nous commandions les fleurs pour les jardinières et de demander à Didier de vider les fleurs dans les jardinières.

H) Mr Petitpas : l'emplacement devant le Bar Ste Anne est considéré comme un parking ou un trottoir ?

Selon la loi l'emplacement est considéré comme un trottoir. Donc cela implique qu'il est réservé aux piétons et il n'est donc pas affecté au stationnement. Il faudra prévoir un panneau « Interdit de Stationner ».

I) Mr Luquet : où en est-on concernant le projet de l'assainissement du Bois Léger ?

Suite à la réunion avec le conseil départemental, les charges seront réparties en fonction des installations et du type de l'installation. Suite à cette étude, le coût prohibitif de 10 € le mètre cube est trop élevé et le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ce projet à compter du 19 février 2018. Cet assainissement se fera uniquement en « non collectif ».

Heure de fin de la réunion : 21h58

